

Usagers

Les règles de sorties pour les personnes en situation de handicap sont assouplies

Publié le 02/04/20 - 16h23

Le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé, dans son message diffusé sur les réseaux sociaux ce 2 avril à l'attention des personnes qui vivent avec l'autisme, un assouplissement des règles sur les conditions de sortie dans le cadre du confinement (lire notre [article](#)). Dans un communiqué, la délégation interministérielle à l'autisme précise que la mesure peut concerner de nombreux handicaps : déficience intellectuelle, déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques. Une instruction est envoyée ce jour aux préfets. L'attestation dérogatoire de déplacement n'est pas modifiée mais consigne est donnée aux forces de l'ordre d'une tolérance spécifique pour les personnes en situation de handicap domiciliées chez elles, leurs parents ou leurs proches.

Les sorties, soit seules soit accompagnées, "*ne sont pas limitées à une heure ni contraintes à un kilomètre du domicile — pour permettre notamment d'aller dans un lieu de dépaysement — ni régulées dans leur fréquence et leur objet, dès lors que la personne ou son accompagnant justifie aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap*", précise la délégation. Elle rappelle par ailleurs que les déplacements d'un tiers professionnel ou non pour la prise en charge de personnes en situation de handicap entrent dans le cadre des déplacements pour assistance à personnes vulnérables, sans condition de durée ou de distance.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>